Annexe à votre facture

Collecte et valorisation des déchets ménagers du Val d'Essonne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE

Vous venez de recevoir votre facture pour la période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021.
Elle a été calculée à partir de votre utilisation du service public de collecte et de valorisation des déchets ménagers **sur la base des tarifs 2018.**
La prochaine facture sera envoyée au 1er semestre 2022 pour la période du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021.

Les différents modes de paiement

1. Par Internet

Connectez-vous à **https://www.tipi.budget.gouv.fr**
Différents codes figurant sur votre facture vous sont demandés.
Vous pouvez retrouver le **n° de puce de votre /vos bac(s) sur votre facture.**

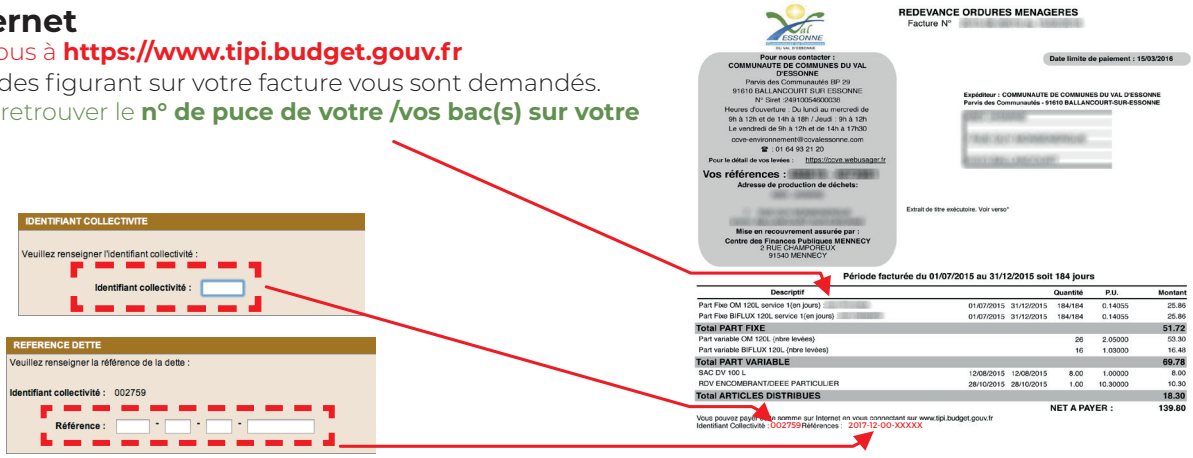

2. Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP)

Un RIB et le TIP (situé en bas de votre facture) **signé, daté, non raturé, non modifié et non agrafé doivent être mis sous pli** dans l'enveloppe jointe, affranchie et envoyée au centre d'encaissement des impôts de Rennes.

Seul le montant de cette facture sera prélevé. Le choix de ce moyen de paiement n'entraine ni prélèvement automatique ni mensualisation.

3. Par chèque

À libeller **à l'ordre du Trésor Public et joindre le TIP original non signé, non agrafé, non raturé** au centre d'encaissement du Trésor Public de RENNES (voir adresse TIP).

Adresse postale pour renvoyer votre paiement :

Centre d'encaissement
du Trésor Public
TSA 50808
35908 Rennes Cedex 9

4. En espèce ou en carte bleue

Chez les buralistes partenaires agréés dont vous pouvez retrouver la liste complète sur : www.info.gouv.fr/portail/paiement-de-proximité en présentant le QR code présent sur votre facture

Informations complémentaires

Le site **https://ccve.webusager.fr** est un site pour vous aider.
En vous inscrivant, vous avez accès rapidement et facilement :
- au détail de la **grille tarifaire en vigueur**
- à vos **duplicatas de facture**
- aux **numéros de puce de vos bacs** pour les identifier
- au **détail des levées** de chacun de vos bacs

Inscrivez-vous simplement, muni des références indiquées sur votre facture.

Procédure d'inscription et informations sur la grille tarifaire en vigueur dans la rubrique Déchets : **www.valessonne.fr**

Vous déménagez ou vous emménagez ?

Propriétaire ou locataire, pensez à signaler votre déménagement ou emménagement dans un délai maximum d'un mois !

Service Déchets Ménagers de la Communauté de Communes du Val d'Essonne
Parvis des communautés BP 29 - 91610 Ballancourt-sur-Essonne
Les horaires du service : du lundi au mercredi : 9h-12h et 14h-18h,
jeudi : 9h-12h, vendredi : 9h-12h et 14h-17h30
01 64 93 21 20 **environnement@ccvalessonne.com**
www.valessonne.fr